

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 533^e séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2011,
à 12 h 30, à la salle K-500 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, Mme Renée Béland, M. Karim Benyekhlef, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Hugues Cormier, Mme Sylvie Cossette, M. François De Médicis, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, M. Louis Dumont, M. Claude Giasson, Mme Marianne Kempeneers, M. Claude Marois, M. Langis Michaud, Mme Julie Messier, M. Denis Monière, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Philippe Cambron, Mme Yvonne Ellis, M. Colin Jauffret, Mme Marie-Philip Leduc, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault; un représentant du personnel : M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Pierre Chenard, Mme Paule Des Rivières, M. Vincent-Carl Leriche, M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Sylvie Monier, M. Yvon Pinel, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Pierre Sarrazin, M. Richard Warren.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Dianne Casoni, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Fabie Duhamel, M. Philippe Gauthier, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Jean Portugais, Mme Nathalie Trépanier, Mme France Varin, M. Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne, M. Mychel Nyabenda; une représentante des étudiants : Mme Stéphanie Tougas, un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Alain Charbonneau, M. Robert Couvrette, M. Matthew Nowakowski, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : un doyen : M. Gérard Boismenu; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Gérald Domon, Mme France Houle, Mme Arlette Kolta, M. Serge Montplaisir, M. Michel Seymour, M. Maurice Tardif; une représentante du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Mireille Beaudet

AU-533-1

ORDRE DU JOUR
A-21/533^e/848

AU-533-1

Les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/533^e/848, sont les suivants et l'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Allocution annuelle du recteur
3. Période de questions sur l'allocution
4. Clôture de la séance

AU-533-2

ALLOCUTION ANNUELLE DU RECTEUR

AU-533-2

Le président des délibérations invite le recteur à s'adresser aux membres de l'Assemblée même qu'à l'ensemble de la communauté. Il précise que les membres de la communauté qui auraient des questions ou des commentaires suite à la présentation pourront les communiquer au recteur par courriel à l'adresse recteur@umontreal.ca. Les membres de l'Assemblée pourront poser leurs questions lors de la poursuite de cette 533^e séance, fixée à 14 heures, dans la salle qui recevra ensuite la séance régulière de l'Assemblée.

Le recteur présente sa déclaration annuelle à l'Assemblée universitaire à l'aide de diapositives électroniques. Une copie imprimée des diapositives est annexée au procès-verbal. L'enregistrement vidéo de la déclaration annuelle du recteur à l'Assemblée, de même que la présentation électronique sont accessibles en ligne sur le site de l'Université, à l'adresse <http://www.recteur.umontreal.ca/allocutions-discours/guy.breton/article/bilan-et-perspectives/>

La séance est ensuite suspendue, conformément à la décision du Comité de l'ordre du jour consignée au document A-21/533^e/848, pour reprendre à compter de 14 heures à la salle Z-310, à la considération du point 3.

AU-533-3

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ALLOCUTION

AU-533-3

La séance étant reprise, le président des délibérations accorde la parole à M. Jean Wilkins. Après avoir souligné le malaise que lui inspire la très forte visibilité des agents de sécurité de l'Université dans le contexte d'une instance comme l'Assemblée, il adresse au recteur une question visant à préciser sa déclaration à l'effet que la vente du Pavillon 1420 Mont-Royal aurait été faite à coût nul.

Le recteur confirme que le prix de vente de 28 M\$ couvre toutes les dépenses encourues du fait de la propriété de cet immeuble. Quant à la présence des agents du service de la Sûreté, il convient que les opinions à ce sujet peuvent différer.

M. Denis Monière remercie le recteur pour son allocution et sa présentation fort complètes. Il souligne notamment que les nombreux chiffres qui ont été fournis indiquent la maîtrise du sujet. Il demande si le recteur peut préciser l'un d'eux, plus particulièrement associé aux activités de recherche au sein de l'institution, qui généreraient un déficit de 43 M\$, essentiellement attribuable aux frais indirects. Le recteur peut-il ventiler cette somme, selon le genre d'activités, et expliciter les mesures qui sont envisagées pour le résorber, afin d'éviter que l'ensemble des activités de l'Université soit grevées par la récurrence d'un tel déficit?

Le recteur remercie M. Monière de soulever cette excellente question. Il observe d'abord qu'il s'agit d'un dossier fort complexe, et que les données résultent largement de calculs paramétriques, justement à cause de la difficulté d'identifier précisément ce que sont les frais indirects générés par la recherche. Selon la règle paramétrique dégagée, les frais devraient se chiffrer à 50 % de chaque dollar de subvention. C'est ainsi que le déficit estimé est identifié. Toutes les grandes universités de recherche du Canada mettent de l'avant cette priorité d'amener les organismes subventionnaires à contribuer plus justement à ces frais, afin de financer adéquatement la recherche. Le cas de certaines fondations, comme Génome Canada, qui ne versent rien au titre des frais indirects, est particulièrement inquiétant et exigera de la pédagogie, car on souhaite surtout éviter de se faire dire que nous n'avons qu'à payer nos frais à même les sommes consenties. Il faut préserver notre financement de 524 M\$ en recherche en y ajoutant les sommes requises pour absorber les frais qui y sont associés. L'une des stratégies mises de l'avant par les universités québécoises est de tenter d'influencer le gouvernement du Québec afin qu'il fasse pression sur le gouvernement fédéral.

En question complémentaire, M. Monière invite la direction, devant ce problème récurrent, à fournir ces chiffres, avec les revenus et les dépenses détaillés, séparés par fonds, de même que les produits et les coûts issus des contrats de recherche, afin que les membres de l'Assemblée puissent y être sensibilisés.

À l'invitation du recteur, M. Joseph Hubert rappelle les règles de financement des frais indirects de recherche appliquées par les organismes subventionnaires fédéraux, qui les défraient de manière inversement proportionnelle au volume des activités de recherche de l'Université. Alors qu'une petite université est financée à hauteur de 30 % pour ses frais indirects, l'Université de Montréal ne reçoit que 17 ou 18 % à ce titre. Alors que nous avons chiffré nos frais indirects entre 25 et 65 % des montants versés pour la recherche, selon les structures de recherche requises, qui vont du « lourd » au « léger », la situation actuelle, en matière de financement est la suivante : les contrats conclus avec l'entreprise privée comportent une facturation de 40 % pour les frais de recherche; les gouvernements versent certaines sommes, que nous estimons insuffisantes et les fondations, comme Génome Canada, ne versent rien pour défrayer ces dépenses. À l'instar du recteur, M. Hubert assure que nous poursuivons les démarches afin d'obtenir les correctifs nécessaires. Quant aux chiffres, certaines données précises peuvent être extraites, mais l'évaluation de nos frais indirects à 50% des subventions reçues résulte d'une estimation.

Dans la foulée des propos du recteur au sujet du pavillon 1420 Mont-Royal, M. Philippe Cambron demande des précisions sur la relocalisation temporaire de l'ÉSPUM au Pavillon du Parc. M. Raymond Lalande affirme avoir récemment rencontré les gens de l'École pour expliquer l'échéancier prévu, qui sera amorcé autour du mois d'avril 2012 avec le déménagement au Pavillon du Parc et se poursuivra, sur un horizon d'environ cinq ans, avec le projet du quartier de la Santé de Montréal. Remarquant qu'avril est un mois d'examen et de remise de travaux, M. Cambron demande si cela a été pris en compte. M. Lalande assure que le calendrier des études sera respecté, l'objectif étant de compléter le déménagement avant les mois d'été, à cause des inconvénients supplémentaires qui résulteraient d'un retard.

M. Milton Campos dit se réjouir du discours fort compétent qui a été livré par le recteur, dans lequel une réelle fierté transparait. Il déplore cependant que nombre de collègues, comme lui, sont tellement débordés par l'accroissement du nombre d'étudiants et des tâches administratives qu'ils ne parviennent plus à conduire leurs recherches de manière satisfaisante et se retrouvent constamment au bord de l'épuisement professionnel. Le recteur a-t-il des stratégies en vue de l'amélioration des conditions qui sont actuellement faites aux professeurs et chercheurs?

Le recteur affirme que l'objectif de son équipe est de revoir les processus et les manières de faire afin de mieux soutenir les activités, en cherchant à dégager de certaines tâches qui peuvent

être évitées ou accomplies autrement. Il tient à assurer M. Campos qu'il est tout à fait conscient que plusieurs sont au bout de leurs ressources et que la solution ne consistera surtout pas à ajouter, indéfiniment, aux tâches à accomplir sans revoir les processus. Il donne l'exemple de certaines modifications qui ont été apportées au sein du Service des admissions et qui ont permis une augmentation de 50 % des dossiers traités, en allégeant les manières de faire.

M. Jean-Guy Sylvestre témoigne son appréciation au recteur pour sa présentation dynamique et convaincante. Cependant, il aurait aimé qu'on souligne davantage l'apport des chargés de cours et des superviseurs de stages. Il observe que le recteur a parlé des mesures mises en place pour soutenir la réussite étudiante et demande des précisions à cet égard.

Le recteur précise d'abord que lorsqu'il parle des enseignants, il utilise une appellation volontairement inclusive pour embrasser tant les professeurs que les chargés de cours et les superviseurs de stages. Il invite ensuite la vice-rectrice aux affaires étudiantes à préciser l'ensemble des mesures mises en œuvre afin de soutenir la réussite de nos étudiants. Mme Béliveau observe que la volonté de l'Université de mieux soutenir les étudiants s'incarne dans de nombreux aspects, tant aux études supérieures qu'au premier cycle, à partir de l'évaluation des programmes, qui permet de constater quelles façons de faire sont de nature à mieux épauler les étudiants, jusqu'à la création du CÉSAR, qui a réuni tous les services destinés à favoriser la réussite, notamment le Centre de communication écrite, le Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap et le Centre de soutien aux études. Deux nouveaux conseillers se sont joints, qui travailleront en concertation avec les facultés afin de conjuguer les efforts de tous ceux qui sont associés au soutien à la réussite étudiante dans l'Université. Une Table de travail a déjà été mise sur pied et de nouveaux outils, comme le questionnaire d'entrée qui est administré à la Faculté d'aménagement, sont développés afin de mieux connaître et répondre aux besoins.

Mme Marie-Philip Leduc demande pourquoi la période de questions n'a pas eu lieu immédiatement après l'allocution du recteur, dans l'amphithéâtre Ernest-Cormier, en présence de l'auditoire. Le président des délibérations explique que l'allocution du recteur est, d'abord et avant tout, destinée à l'Assemblée universitaire. Compte tenu de l'intérêt que présente cette déclaration annuelle pour l'ensemble de la communauté, l'Assemblée la convie spécialement à y assister, dans le cadre d'une séance extraordinaire. Alors que les membres de la communauté sont invités à acheminer leurs questions au recteur par courriel, l'Assemblée poursuit ensuite sa séance avec la période de questions des membres.

Mme Sylvie Vandaele remercie le recteur pour son allocution claire et positive. Elle demande s'il peut fournir davantage de précisions sur les mesures envisagées pour réduire la pression sur les professeurs, qui souffrent de percevoir que la diminution du soutien semble se faire par le transfert des tâches vers eux, alors que les clientèles augmentent. Le recteur réitère que la globalité des processus et des manières de faire doivent être revues dans une perspective d'optimisation, pour l'ensemble des personnes à l'emploi de l'Université. La ventilation est faite, chaque année, au Comité du budget. Il invite sa présidente, Mme Morin, à prendre note de la demande afin que le Comité puisse la considérer au moment lors de son exercice annuel d'analyse des propositions budgétaires.

En terminant, Mme Vandaele tient à souligner qu'au-delà d'une certaine taille, il devient impossible de préserver la qualité de la formation dans un groupe-cours. Elle estime que cela doit être considéré. Le recteur se dit d'accord et constate que la croissance soutenue des dernières années ne pourra être maintenue indéfiniment sans qu'on s'interroge, collectivement, sur les choix à faire.

M. Luc Valiquette félicite le recteur pour son allocution claire, pragmatique et positive.

M. Samir Saul souligne la fluidité et l'aisance du discours qui témoignent de la grande connaissance qu'a le recteur de son sujet. Il note que le recteur faisait référence à la présence de plus de

52 nouveaux professeurs dans nos rangs; compte tenu des dispositions de la convention collective prévoyant la création de 25 nouveaux postes, il demande s'il est juste de conclure que seuls 27 départs ont fait l'objet d'un remplacement. Il termine en soulignant qu'il aurait apprécié davantage de références à ce que nous faisons comme communauté, surtout à l'aube de la Grande Campagne, afin qu'on perçoive la conviction de la direction de ne pas gérer une entreprise comme les autres. Le recteur invite M. Saul à visiter le site consacré aux orientations stratégiques, qui répond à son souhait. Il précise qu'il a été animé par le souci d'éviter la redondance, compte tenu de tous les échanges intervenus dans l'élaboration des orientations. Quant à la Grande campagne, il est d'accord que nos donateurs veulent être motivés et excités par notre vision, nos réalisations et nos projets. Il se dit heureux de pouvoir compter sur le support du vice-recteur Hubert afin de mettre de l'avant des projets porteurs, surtout d'ordre académique. Il invite ensuite la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification à préciser les chiffres qui ont été fournis quant aux nouveaux professeurs qui ont joint nos rangs. Mme Boisvert précise que les 52 postes évoqués dans la présentation du recteur sont des postes nouveaux, créés en sus des remplacements requis par des départs.

Mme Frédérique Gardye revient sur le sentiment d'essoufflement ressenti par les enseignants, devant l'accroissement des tâches de soutien qui accapare de plus en plus les forces vives du personnel enseignant dans son ensemble. Devant l'augmentation de la taille des groupes-cours, le nombre croissant d'étudiants qui sont en situation de handicap ou qui éprouvent des difficultés et requièrent des mesures d'aide particulière, elle demande vers qui les enseignants peuvent se tourner pour obtenir le soutien nécessaire. Tout en réaffirmant sa volonté de continuer les démarches afin que l'Université obtienne les ressources requises pour accomplir sa mission, le recteur convient que la situation actuelle exige beaucoup, de tous ceux qui œuvrent en notre sein. Les services disponibles pour accompagner les clientèles dites émergentes sont malheureusement méconnus; il invite la vice-rectrice à intervenir à ce sujet. Mme Louise Béliveau réitère les expertises qui sont disponibles et qui ont été regroupées afin de soutenir la réussite de ces étudiants et d'accompagner leurs enseignants. Mme Gardye demande à qui les enseignants peuvent adresser leurs constats et leurs suggestions quant à nos manières d'encadrer nos étudiants et de leur assurer une formation de qualité. Mme Béliveau explique que ces services relèvent du CÉSAR, dont elle répond. Les commentaires et suggestions qui sont communiqués au CÉSAR peuvent donc lui être transmis aussi. Le recteur intervient pour souligner que le rôle des directeurs, des vice-doyens et des doyens ne doit pas être oublié dans le contexte de la transmission de telles informations, destinées à améliorer la qualité de la formation que nous offrons. Il insiste que c'est justement là partie de leur mandat.

Mme Marianne Kempeneers se dit surprise d'apprendre que le site Outremont en serait seulement à l'étape de l'étude de viabilisation, malgré l'urgence pour l'Université de disposer de ces nouveaux espaces. Elle demande au recteur d'expliquer ce qui lui semble être un délai fort long. Tout en convenant que tous les développements immobiliers comportent toujours leur part de délais, de difficultés et de frustrations, le recteur précise que l'étape consacrée à la viabilisation comprend tout ce qui est relié au terrain sur lequel la construction se fera, y compris la desserte des services publics et les voies de circulation, et ne se résume pas à la décontamination des sols. C'est l'ensemble de cette partie, fort importante, qui se déroule en ce moment. Il dit néanmoins partager l'empressement de Mme Kempeneers de voir l'Université disposer de ces nouveaux espaces.

Le président des délibérations constate l'épuisement de l'ordre du jour, en l'absence d'autres questions provenant des membres.

AU-533-4

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-533-4

La séance est levée à 14 heures 40.

Adopté tel que présenté le 5 décembre 2011 – Délibération AU-535-2.1

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot